

Image not found or type unknown



## bornage d'un terrain datant de 1963

Par **erge**, le **26/09/2012** à **10:21**

Bonjour,

Je viens de découvrir dans mon terrain une borne hexagonale. Cela doit être le bornage du terrain effectué en 1963.

Ma question : où doit être située cette borne???? sous le mur mitoyen??? ou à côté du mur mitoyen?????

Merci d'avance pour vos réponses.

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **26/09/2012** à **11:47**

Bonjour,

Si le mur est bien mitoyen, il doit passer sur la borne puisqu'un mur mitoyen est construit à cheval sur la limite séparative des terrains et que cette borne marque cette limite séparative.

Si le mur est à côté de la borne, c'est qu'il n'est pas mitoyen mais qu'il appartient au seul propriétaire du terrain sur lequel il est situé.